



# MAIRIE DE ROUSSILLON

84 220

Téléphone : 04 90 05 60 16  
Télécopie : 04 90 05 56 43  
[mairie-de-roussillon-vacluse@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-roussillon-vacluse@wanadoo.fr)  
<http://www.roussillon-en-provence.fr>

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 25 MARS 2024

A 18h à la MAIRIE

**Présents** : Mme BONNELLY, M. DEBROAS, Mme BELLANDE, Mme BERNARD, Mme BRAZARD, M. DEVAUX. M. BORDE, M. JEAN, M. CHOMETTE, Mme MALIVEL. M. CHEMIN

**Absents excusés** : Mme THIERRY pouvoir à Mme BERNARD, Mme GRAS pouvoir à Mme BONNELLY. M. TRIBOLLET,

**Absent** : M. BERGERON,

Le compte-rendu du conseil municipal du 22 février 2024 est approuvé à l'unanimité

M. Gérard DEBROAS présente les budgets primitifs 2024

### 1/BUDGET PRIMITIF MAIRIE 2024

L'objectif principal est de maîtriser les dépenses de fonctionnement pour financer les travaux en investissement.

### Section de fonctionnement

<b>DEPENSES</b>	<b>2 889 847.50 €</b>
Charges à caractère général	956 189.60 €
Charges de personnel	1 380 500.00 €
Atténuation de produits	33 500.00 €
Autres charges gestion courante	229 933.05 €
Charges financières	21 746.00 €
Opération entre section	6 168.80 €
Virement à la section d'investissement	260 790.05 €
Charges exceptionnelles	1 000.00 €
<b>RECETTES</b>	<b>2 889 847.50 €</b>
Excédent antérieur reporté	216 396.90 €
Atténuations de charges	98 000.00 €
Produits des services domaines	1016 900.00 €
Impôts et taxes	80 000.00 €
Fiscalité locale	1 257 750.60 €
Dotations et participations	100 800.00 €
Autres produits gestion courante	120 000.00 €

L'excédent de fonctionnement du compte administratif 2023 était de 966 396.90 €.

On affecte en investissement 750 000 € et on laisse 216 396.90 € au 002 en recette de fonctionnement par mesure de prudence.

On met en prévision au 023 en dépenses en fonctionnement et 021 en recette d'investissement la somme de 260 790.05 €

Les subventions allouées aux associations sont stables, le montant est équivalent à celui de l'année dernière. Alain Devaux mentionne que pour connaître l'effort de la mairie en faveur des associations il faut y ajouter la mise à disposition des locaux, l'électricité, le ménage...

Une subvention de la mairie est versée au budget RTS pour l'équilibrer la section de fonctionnement de 7 300. €

Une subvention du budget mairie est versée au budget écomusée -conservatoire pour équilibrer la section de fonctionnement de 30 311.44 €

### Section d'investissement

<b>DEPENSES</b>	<b>2 426 374.74 €</b>
Déficit antérieur 2023	252 373.51 €
Opérations patrimoniales	15 000.00 €
Immob corporelles	760.00€
Immobilisations en cours (1)	1 102 968.29 €
Restes à réaliser 2023(1)	943 383.94 €
Remboursement emprunts	111 889.00 €
<b>RECETTES</b>	<b>2 426 374.74 €</b>
Affectation de l'excédent de 2023	750 000.00 €
Amort attrib compensation	6 168.80 €
Opérations patrimoniales	15 000.00€
Subventions	359 148.91 €
Dotations (FCTVA + TA)	149 176.00 €
Emprunts 2024	886.090.98 €
Virement de la section de fonctionnement	260 790.05 €

**Opérations 2024 (1) immobilisations en cours :**

°	OBJET	Rar 2023	Prop 2024	Total
149	Sentier des Ocres	41 673.02 €	3 326.98 €	45 000.00 €
161	Travaux Village	39 459.60 €	22 540.40 €	62 000.00 €
162	Travaux campagne	259 187.46 €	269 204.00 €	528 391.46 €
189	Mobiliers	10 038.39 €	4 961.61 €	15 000.00 €
189	Mobiliers	15 138.91 €	€	15 138.91 €
189	Mobilier	0 €	25 000.00€	25 000.00 €
196	Travaux école	93 073.38 €	0	93 073.38 €
198	Trav sécurité incendie	14 017.13 €	6 000.00€	20 017.13 €
212	Travaux bâtiments publics	39 000.00 €	11000.00€	50 000.00 €
215	PLU	12 325.53 €	7 674.47€	20 000.00 €
221	Travaux éclairage	126 000.00 €	€	126 000.00 €
223	Travaux cimetièrè	9 821.70 €	8 384.20€	18 205.90 €
226	Ext réseau électricité	20 000.00 €		20 000.00 €
227	Restauration Eglise	25 000.00 €	0	25 000.00 €
230	Vidéo protection	4 000.00 €	91 000.00 €	95 000.00 €
231	Signalétique	312.33 €	4 687.67 €	5 000.00 €
233	Salle des Fêtes	8 000.00 €		8 000 00 €
239	Cabinet médical IGN	30 000.00 €	-30 000.00€	0.00€
		150 718.87 €	449 281.13 €	600 000.00 €
		42 092.17 €	157 907.83 €	200 000.00 €
242	Alsh	3 525.45 €		3 525.45 €
243	Aménagement des cours		10 000.00 €	10 000.00 €
244	Cheminement village/écomusée		52 000.00 €	52 000.00 €
245	Extension Ham des Huguets		10 000 .00 €	10 000.00 €
	<b>TOTAL</b>	943 383.94€	1 102 968.29 €	<b>2 046 352.23 €</b>

Les conseillers municipaux approuvent par 11 pour le budget primitif mairie 2024, 1 abstention Michèle MALIVEL, elle n'est pas contre la section d'investissement mais elle n'a pas reçu les feuilles du fonctionnement, comme pour le compte financier unique, alors elle s'abstient et 1 contre Marc JEAN car le taux de la taxe foncière non bâtie n'a pas été diminué.

## **2/TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2024**

Gérard Debroas présente l'état des taux d'imposition des taxes directes locales et des produits prévisionnels pour 2024 :

	Bases d'imposition	Taux votés	Produits
Taxe foncière	3 851 000	29.46 %	1 134 505.00 €
Taxe foncière non bâti	154 600	45.00 %	69 570.00 €
Taxe Habitation pour résidences secondaires	2 707 000	13.44%	363 820.60 €
Total			1 567 895.60 €

A ce produit attendu l'état déduit les allocations compensatrices et l'effet du coefficient correcteur ce qui donne la fiscalité directe locale

Ainsi pour 2024

1 3567 895.60 € - 11 418 € - 321 563€ = **1 257 750.60 €** de fiscalité directe locale

Gérard DEBROAS précise que

la Taxe foncière bâtie est de 29.46% pour une moyenne départementale de 38 %

la Taxe foncière non bâtie est 45 % la moyenne du département est de 56 %

La Taxe d'habitation de 8.96 % est majorée de 50% et passe à 13.44%, pour les résidences secondaires, la moyenne du département est de 24%

Michèle MALIVEL précise qu'elle était absente au conseil municipal où il avait été voté l'augmentation du taux de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires. Elle avait demandé 10 à 20%. En France on a le taux de prélèvement le plus élevé au monde. Les résidences secondaires font vivre le village. Elle a demandé aux commerçants, « ils font leur chiffre d'affaires en 1/ avec les touristes, en 2/ avec les résidences secondaires et 3/ avec les roussillonnais. »

Alain DEVAUX explique que le pourcentage pour l'augmentation du taux de taxe d'habitation résulte de l'avis de tous les conseillers, il a été fait une moyenne pour atteindre 50 % ainsi on passe de 8.96 % à 13.44 %.

Comme pour le budget primitif, les conseillers municipaux approuvent par 11 pour, 1 abstention Michèle MALIVEL et 1 contre M. Marc JEAN pour les mêmes raisons que le budget primitif.

## **2/BUDGET PRIMITIF PARKING 2024**

L'excédent de 2023 était de 222 554.79€. On affecte 100 000 € en investissement et on laisse 122 554.79 € en fonctionnement

### **Section de fonctionnement**

<b>DEPENSES</b>	<b>324 851.46 €</b>
Achats et autres charges	163 004.83 €
Charges du personnel	72 121.00 €
Dotations aux amortissements	89 125.63 €
Charges financières	600.00 €
<b>RECETTES</b>	<b>324 851.46 €</b>
Résultat 2023	122 554.79 €
Produits des services	200 000.00 €
Subventions transférées	2 296.67 €

### **Section d'investissement**

<b>DEPENSES</b>	<b>671 589.09 €</b>
Immobilisations	656 196.42 €
Opérations d'ordres	2 296.67 €
Remboursement emprunts	13 096.00 €
<b>RECETTES</b>	<b>671 589.09 €</b>
Excédent 2023	482 163.46 €
Dotations aux amortissements	89 125.63 €
Affectation	100 000.00 €

Les travaux sur le parking des ocres seront payés sur ce budget.

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité le budget primitif 2024 des parkings.

Avant la fin de l'année, une étude sera réalisée pour permettre un versement exceptionnel de 100 000 € à 150 000 € de ce budget qui est excédentaire au budget mairie pour 2025.

#### **4/BUDGET PRIMITIF ECOMUSEE -CONSERVATOIRE 2024**

Gérard DEBROAS explique que le déficit de fonctionnement pour 2023 est de 11 375.81 €, il se retrouve en fonctionnement. Pour permettre le remboursement de l'emprunt il est nécessaire qu'une subvention du budget mairie soit versée au budget écomusée de 30 311.44 €

##### **Section de fonctionnement**

<b>DEPENSES</b>	<b>56 423.41 €</b>
Déficit de fonctionnement 2023	11 375.81 €
Virement à la section d'investissement	14 391.95 €
Charges financières	11 501.65 €
Dotations aux amortissements	19 154.00 €
<b>RECETTES</b>	<b>56 423.41 €</b>
Redevance	14 310.00 €
Subventions transférées	11 801.97 €
Subvention mairie	30 311.44 €

Avec l'emprunt des 330 000 €, des travaux ont été réalisés sur la toiture du bâtiment du Jaune et des volets ont été et vont être changés. Il reste environ 180 000 €

Au niveau du bâtiment du rouge une entreprise vient faire des investigations le 28 mars pour savoir si les fissures sont la conséquence de la sécheresse de 2022.

Par contre il n'est pas prévu de refaire un emprunt sur ce budget.

##### **Section d'investissement**

<b>DEPENSES</b>	<b>379 776.61 €</b>
Emprunts	21 744.54 €
Subvention d'équipement	11 801.97 €
Immobilisations corporelles	346 230.38 €
<b>RECETTES</b>	<b>379 776.61 €</b>
Excédent reporté de 2023	243 429.11 €
Virement de la section de fonctionnement	14 392.95 €
Dotations aux amortissements	19 154.00 €
Subvention état	52 801.55 €
Subvention région	50 000.00 €

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité le budget primitif 2024 de l'écomusée

## **5/BUDGET PRIMITIF REGIE TRANSPORT SCOLAIRE 2024**

Ce budget concerne le bus du transport scolaire pour 21 enfants.

### **Section de fonctionnement**

<b>DEPENSES</b>	<b>27 225.69 €</b>
Charges à caractère général	13 288.69 €
Charges du personnel	13 937.00 €
<b>RECETTES</b>	<b>27 225.69 €</b>
Excédent antérieur 2023	4 177.69 €
Subvention Conseil Régional	15 748.00 €
Subvention mairie	7 300.00 €

### **Section d'investissement**

<b>DEPENSES</b>	<b>57 862.38 €</b>
Immobilisations	57 862.38 €
<b>RECETTES</b>	<b>57 862.38 €</b>
Solde d'exécution reporté 2023	57 862.38 €

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité le budget primitif 2024 du RTS

## **6/BUDGET PRIMITIF COMMERCE FICHOU 2024**

Nous pouvons réaliser quelques travaux au niveau de la Boucherie si nécessaire. L'excédent de fonctionnement de 2023 est de 13 959.08 € une partie reste en fonctionnement pour 8 959.08€ et une partie est affectée en investissement pour 5 000. 00 €.

### **Section de fonctionnement**

<b>DEPENSES</b>	<b>16 418.36 €</b>
Charges à caractère général	11 355.61€
Dotations aux amortissements	5 062.75 €
<b>RECETTES</b>	<b>16 418.36 €</b>
Résultat 2023	8 959.08 €
Locations	4 370.00 €
Subventions transférées	3 089.28 €

### **Section d'investissement**

<b>DEPENSES</b>	<b>21 537.27 €</b>
Immobilisation en cours	18 447.99 €
Subventions de transfert	3 089.28 €
<b>RECETTES</b>	<b>21 537.27 €</b>

Excédent 2023	11 474.52 €
Amortissement	5 062.75 €
Réserves	5 000.00 €

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité le budget primitif 2024 du commerce fichou.

#### **7/ CREATION POSTE SERVICE TECHNIQUE JUILLET AOUT POUR 2024**

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint technique au service technique juillet août 2023

#### **8/CREATION DES POSTES PREPOSES SENTIER DES OCRES / ACCUEIL POUR JUILLET-AOUT 2024**

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la création de 16 postes de préposés pour le sentier des ocres et l'accueil sur les parkings pour les mois de juillet et août

#### **9/APPROBATION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2024-2030 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON**

Le conseil municipal donne conformément au Code de la Construction et de l'Hébergement son avis favorable sur l'arrêt du PLH (Programme Local de l'Habitat) 2024-2030 de la Communauté de commune du Pays d'Apt Luberon, à l'exception de Mme MALIVEL qui s'abstient car elle dit qu'elle n'a pas pris de temps de venir en Mairie pour consulter le dossier

#### **10/APPROBATION ECHANGES DE PARCELLES ENTRE M.ET Mme BONVALET ET LA COMMUNE DE ROUSSILLON**

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité l'échanges des parcelles entre M. et Mme BONVALET et la Commune de Roussillon au hameau de travail qui date de 2022:

M.et Mme BONVALET cèdent à la commune 49 m2

La commune cède à M. et Mme BONVALET 33 m2

#### **11/APPROBATION ECHANGE DE PARCELLES ENTRE M. DUPIN ET LA COMMUNE DE ROUSSILLON**

Madame le Maire rappelle les deux délibérations du 21 février 2011 n°11/11 et celle du 26 septembre 2011 n°28/11 relatives à cet échange.

Elle explique que le dossier date de 2011 et n'a jamais été terminé à cause d'un mal entendu avec le notaire. Un échange de parcelles était prévu entre la commune et M. et Mme ICARD concernant une parcelle dans le village et une parcelle devant une maison leur appartenant au hameau des Ferriers.

Comme M. et Mme ICARD devaient vendre cette maison dans le hameau des Ferriers, pour faciliter son client, le notaire a réalisé cette vente. M. et Mme ICARD ont donc



vendu cette maison des Ferriers à M. DUPIN, à charge à M. DUPIN de terminer l'échange avec la mairie.

En effet, au moment de cette vente, le Notaire a fait céder par M. et Mme ICARD à M. DUPIN l'ancienne parcelle dans le village qui devait être échangée avec la parcelle aux Ferriers.

M. DUPIN est donc devenu le propriétaire de cette parcelle section BE dans le village.

Une enquête publique avait été faite à l'époque. Tout est en règle. Il reste juste à terminer cet échange :

- M. DUPIN cède à la Commune 524m<sup>2</sup> section BE n° 675
- La Commune cède à M. DUPIN 34m<sup>2</sup> section AM n°336

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité l'échanges des parcelles.

### **12/APPROBATION DE LA CONVENTION POUR LE DAB AVEC LA SOCIETE 2SF**

La Mairie a reçu une lettre recommandée l'informant que la Société Générale résiliait la convention pour l'exploitation du distributeur de billets.

En parallèle la mairie a reçu le projet de convention avec la nouvelle société 2SF SOCIETE DES SERVICE FIDUCIAIRES qui reprend les mêmes prestations. Cette nouvelle convention est approuvée à l'unanimité par les conseillers municipaux.

### **13/MONTANT ANNUEL 2024 POUR LA MISE A DISPOSITION DE LA LICENCE III**

Les conseillers municipaux approuvent par 12 pour et 1 abstention Michèle MALIVEL le renouvellement de la mise à disposition de la licence III à la SARL « Du côté de chez Charles » représentée par Charles NIVESSE pour 700€ pour 2024.

Séance levée à 19h30